



Ministère des Affaires Etrangères et des Cultes

EC/ 1185

Le Ministère des Affaires Etrangères présente ses compliments à celui du Commerce et de l'Industrie (MCI), et a l'honneur de lui faire parvenir le Savingram No.712/2022 du 12 décembre 2022 du Secrétariat général de la Communauté caribéenne (CARICOM) relatif au lancement d'un concours de Logo dans le cadre du 50^{ème} anniversaire de la CARICOM.

La Chancellerie souligne à l'attention du MCI que ce concours est ouvert à tous les pays membres et Etats associés de la CARICOM. Le meilleur Logo sera primé d'une récompense de **mille cinq cents (\$ 1500) dollars américains**.

Le Secrétariat général de la CARICOM demande aux dirigeants des Etats membres d'encourager la jeunesse estudiantine et universitaire de leurs pays respectifs à prendre part au concours, et de lui communiquer, au plus tard le 10 février 2023, les cinq (5) meilleurs logos qui auront été sélectionnés à l'issue d'un processus ouvert et transparent.

La Chancellerie souligne que la période du 21 décembre 2022 au 25 janvier 2023 a été suggérée par la CARICOM comme dates d'ouverture et de clôture du concours au plan national.

Le MCI voudra bien trouver, ci-joint, toute la documentation nécessaire lui permettant de prendre l'initiative de l'organisation de ce concours. La Chancellerie apprécierait que le MCI lui fasse parvenir au plus tard le 8 février 2023 les cinq (5) meilleurs logos sélectionnés pour transmission à la CARICOM le 10 février 2023.

Le Ministère des Affaires Etrangères saisit l'occasion pour renouveler au Ministère du Commerce et de l'Industrie (MCI) l'assurance de sa haute considération.

Ministère du Commerce et de l'Industrie (MCI).-

Port au Prince, le 21 décembre 2022